



pour la Liberté de Conscience

Madame la Ministre de la Santé
Ministère de la Santé, de la Jeunesse
Des sports et de la Vie associative

Date : 16 juin 2008

objet : la liberté thérapeutique

Madame la Ministre,

L'occupation musclée par les gendarmes des locaux de l'association « Choisis la Vie » et la mise en examen de certains de ses membres posent à nouveau avec acuité le droit à la Liberté thérapeutique en France. Cette association, nous vous le rappelons, commercialisait des produits Solomidès, du nom de Yangos Solomidès, né à Chypre et nationalisé français, suite à ses actes de résistance, et qui a fait des découvertes essentielles dans le combat contre le cancer.

La loi Kouchner affirme clairement le droit pour tout malade de choisir la thérapeutique de son choix. Soit donc ! Mais quelle liberté thérapeutique pour les malades gravement atteints et qui ont en toute conscience et liberté fait le choix de la thérapeutique Solomidès ? En plus de leur maladie, ils devront désormais affronter les cordons de gendarmes, les juges d'instruction et l'incompréhension de l'opinion publique.

La loi Kouchner affirme clairement le droit pour tout malade de choisir la thérapeutique de son choix. Soit donc ! Mais quelle liberté thérapeutique quand les patients gravement atteints se heurtent au mutisme des médecins parce que ceux-là craignent les sanctions du conseil de l'Ordre des médecins s'ils s'avisent à prescrire des thérapies parallèles en complément d'autres traitements ?

Liberté thérapeutique en France, certes ! Mais impossibilité pour les malades de se faire soigner selon la thérapeutique de leur choix !

Pour que la loi Kouchner puisse être appliquée réellement et pour que la liberté thérapeutique devienne une réalité en France, il est indispensable que des décisions réglementaires soient prises par vous, Madame la Ministre.

Il est nécessaire que les malades puissent accéder librement et en toute sécurité aux médicaments de leur choix. Ceci nécessite que ces médicaments puissent, soit être importés librement en France, soit y être fabriqués tout aussi librement. A vous de donner les autorisations nécessaires.

Coordination des
Associations &
Particuliers
pour la
**Liberté
de Conscience**

Il est ensuite nécessaire que les malades qui font le choix d'une thérapeutique parallèle puissent être conseillés, suivis, et recevoir des prescriptions par des médecins compétents et dûment formés. Cela implique la fin des poursuites et des tracasseries par le conseil de l'Ordre des médecins de tous les médecins qui ont fait le choix d'enrichir leur pratique médicale en s'ouvrant à d'autres voies.

Ces décisions de bon sens sont déjà une réalité dans d'autres pays de l'Europe et il ne tient qu'à vous que la France cesse d'être le mouton noir en matière des libertés essentielles.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

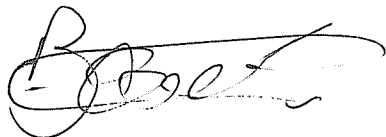
PS : une copie de ce courrier a été envoyée à :

Monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République,

Monsieur François Fillon, Premier ministre,

Thierry Bécourt

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bécourt', with a stylized flourish at the end.